

Direction Départementale des Territoires

Arrêté nº 41-2021-06-28-00005

fixant la liste des communes dans lesquelles la présence de la loutre d'Europe ou du castor d'Eurasie est avérée pour la saison 2021/2022

LE PREFET DE LOIR-ET-CHER,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.425-2, R.427-6, R.427-8, R.427-13 à R.427-18 et R.427-25 ;

Vu le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de M. François PESNEAU en qualité de préfet de Loir-et-Cher;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 septembre 2016 relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes et fixant, en application de l'article R.427-6 du code de l'environnement, la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 février 2021 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Patrick SEAC'H, directeur départemental des territoires de Loir-et-Cher;

Vu le suivi de l'extension des populations de loutre d'Europe et de castor d'Eurasie sur le bassin de la Loire, réalisé dans le cadre du réseau « Mammifères du bassin de la Loire » coordonné par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;

Vu l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage consultée par écrit le 17 mai 2021 ;

Vu la consultation du public qui s'est déroulée entre le du 1er juin au 21 juin 2021 inclus, conformément à l'article de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement :

Considérant qu'il importe de préserver les populations de loutre d'Europe et de castor d'Eurasie de toute capture accidentelle dans un piège mortel;

Considérant qu'il convient de fixer annuellement les secteurs où la présence de la loutre d'Europe ou du castor d'Eurasie est avérée :

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRETE

Article 1^{er}: La liste des communes du département de Loir-et-Cher dans lesquelles la présence de la loutre d'Europe ou du castor d'Eurasie est avérée pour la saison 2021/2022 est annexée au présent arrêté.

Article 2: Dans l'ensemble des communes visées en annexe 1 du présent arrêté, l'usage des pièges de catégorie 2 est strictement interdit sur les abords des cours d'eau et bras morts, marais, canaux, plans d'eaux et étangs, jusqu'à une distance de 200 mètres de la rive, exception faite du piège à œuf placé dans une enceinte munie d'une entrée de onze centimètres par onze centimètres.

Article 3: Le directeur départemental des territoires, les maires, le commandant du groupement de gendarmerie, les agents de l'Office français de la biodiversité, les lieutenants de louveterie, les gardes particuliers assermentés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans chaque commune par les soins des maires.

Fait à BLOIS, le 28 juin 2021 Pour le préfet et par délégation, Le directeur départemental des territoires,

Patrick SEAC'H

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de Loir-et-Cher Place de la République BP 40299 41006 Blois cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé à Mme la Ministre de la Transition Écologique 92055 Paris-La-Défense.

 Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

 Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.
- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

Liste des communes où la présence de la loutre d'Europe ou du castor d'Eurasie est avérée pour la saison 2021/2022

Angé **Areines Artins Authon** Avaray Averdon Azé Bauzy Billy **Blois** Bracieux

Candé-sur-Beuvron

Cellettes Chailles Chambord Chaon

La Chapelle-Montmartin

La Chapelle-Vendômoise

Châtillon-sur-Cher Châtres-sur-Cher

Chaumont-sur-Loire Chaumont-sur-Tharonne La Chaussée-Saint-Victor Chissay-en-Touraine

Chitenay

Chouzy-sur-Cisse (Valloire/Cisse)

Couffy

Coulanges (Valloire/Cisse)

Courbouzon Cour-Cheverny Cour-sur-Loire Crouy-sur-Cosson Faverolles-sur-Cher La Ferté-Beauharnais La Ferté-Saint-Cyr Fontaines-en-Sologne

Fougères-sur-Bièvre (Le Controis-en-S.)

Fréteval Gièvres

Huisseau-sur-Cosson Lamotte-Beuvron

Langon

Lestiou Lignières Lisle

Loreux Lunay

Maray Mareuil-sur-Cher

La Marolle-en-Sologne Marolles

Maslives Mazangé Menars

Mer

Mennetou-sur-Cher

Meslay Meusnes Millancay Monteaux

Monthou-sur-Bièvre Monthou-sur-Cher

Les Montils Montlivault

Mont-près-Chambord Montrichard-Val-de-Cher Montrieux-en-Sologne

Muides-sur-Loire

Naveil

Neung-sur-Beuvron

Neuvv

Nouan-le-Fuzelier Noyers-sur-Cher

Ouchamps (Le Controis-en-S.)

Pezou

Pierrefitte-sur-Sauldre

Pontlevov Pouillé

Pruniers-en-Sologne Rilly-sur-Loire

Romorantin-Lanthenay

Saint-Aignan

Saint-Amand-Longpré

Saint-Bohaire

Saint-Claude-de-Diray Saint-Denis-sur-Loire Saint-Dyé-sur-Loire Saint-Firmin-des-Prés Saint-Georges-sur-Cher Saint-Gervais-la-Forêt Saint-Julien-de-Chédon Saint-Julien-sur-Cher Saint-Laurent-Nouan

Saint-Loup

Saint-Lubin-en-Vergonnois

Saint-Ouen Saint-Rimay

Saint-Romain-sur-Cher Saint-Sulpice-de-Pommeray

Saint-Viâtre Salbris

Sargé-sur-Braye Savigny-sur-Braye

Seigy

Selles-Saint-Denis Selles-sur-Cher

Seur Souesmes Sougé Suèvres

Thenay (Le Controis-en-S.)

Thésée

Thoré-la-Rochette

Tour-en-Sologne

Valaire

Vallée de Ronsard

Valencisse **Veilleins**

Vernou-en-Sologne Veuzain-sur-Loire Villechauve

Villefranche-sur-Cher

Villeherviers Villiers-sur-Loir

Vineuil Vouzon

Yvoy-le-Marron